

La mobilité de la main d'œuvre dans la région euro-méditerranéenne

Résumé

Cette étude traite de l'influence du partenariat euro-méditerranéen sur la migration ouvrière dans la région, et de l'impact de ces migrations sur le secteur économique des pays concernés.

Nous aborderons, à la fin, la politique migratoire euro-méditerranéenne du point de vue de chaque pays en évaluant le niveau de coordination.

Hadjer REMACHE

Faculté de Sciences Economiques
et de Gestion, Université Constantine 2
(Algérie)

Introduction

Le bassin méditerranéen est l'une des premières régions du monde à avoir connu des programmes de migration de main d'œuvre. Après la deuxième guerre mondiale, alors qu'elle fait face à d'importantes pénuries de main d'œuvre, l'Europe dévastée doit se reconstruire. Un certain nombre de pays européens font donc appel à des travailleurs du pourtour méditerranéen. Ceux-ci venaient aussi bien de pays du sud de l'Europe que d'Afrique du Nord. Au milieu des années 1970, un terme fut mis à ces programmes. Dès lors la migration qui continua était essentiellement liée au regroupement familial.

Dans la deuxième moitié des années 1980, la migration de main d'œuvre reprit du Sud, mais également de l'Est, vers le Nord de la Méditerranée. Elle s'intensifia durant la décennie suivante puis fut mêlée à des migrations venant d'autres horizons. Le chômage, le sous-emploi, les écarts de revenus et les conflits amenaient les travailleurs d'Afrique du Nord à chercher du travail en Europe. Celle-ci, pour sa part, connaissait des pénuries de travailleurs dans certains secteurs désertés par les nationaux. Mais aussi, son offre interne de travailleurs hautement qualifiés ne suivait pas la demande

ملخص

تهدف من خلال هذه الدراسة إلى توضيح مدى تأثير الشراكة الأورومتوسطية في مسألة هجرة العمالة في المنطقة، وذلك عن طريق تحليل مختلف أنواعها: هجرة الشباب، هجرة الأدمغة و الهجرة غير الشرعية. كما نبين أثر هذه الأنواع من الهجرة على القطاع الاقتصادي في البلدان المعنية. كما نستعرض بالتحليل السياسي الأورومتوسطية الخاصة بهجرة العمالة من وجهة نظر كل بلد مع تحليل مستوى الترابط بينها في الميدان.

dans certains secteurs. Les conditions du mouvement des travailleurs entre les deux rives étaient réunies. Ce mouvement s'effectua dans des situations régulières, mais aussi irrégulières, selon les politiques et les conditions dans les pays d'origine et de destination.

Depuis l'an 1995, les pays concernés ont convenu d'un partenariat euro-méditerranéen (PEM) lancé à Barcelone. Ce qui a été une initiative intéressante, ambitieuse et audacieuse :

– *intéressante* par le fait de rassembler, à l'origine, les quinze pays membres de l'Union européenne (UE) et douze pays méditerranéens au sein d'une dynamique commune et partagée.

– *ambitieuse* car le partenariat se fixait des objectifs vastes, dans un contexte marqué par une grande diversité de situations tant au Nord qu'au Sud de la Méditerranée.

– *audacieuse* car le partenariat visait à aborder de front trois catégories de questions : les aspects politiques et de sécurité, économique-financier et socioculturel, dont, les migrations constituent l'un des sujets les plus sensibles, tant pour la vie économique des pays sud méditerranéen, que pour leurs relations avec l'union européenne. Mais, dans quelle mesure ce partenariat euro-méditerranéen a-t-il influencé la question de la migration ouvrière dans la région ?

Les données disponibles nous permettent d'envisager l'hypothèse selon laquelle le partenariat euro-méditerranéen en matière de migration des travailleurs est tributaire de la variété complexe des intérêts des pays partenaires.

Après un aperçu sur l'émigration sud-méditerranéenne de façon générale, nous proposons d'en examiner les trois principaux types, à savoir l'émigration des jeunes, l'exode des cerveaux et l'émigration illégale. Cette investigation sera complétée par la prise en compte des dimensions économiques et politiques de ce phénomène.

1. L'émigration sud-méditerranéenne

La migration représente l'un des aspects les plus compliqués et les plus sensibles de la mondialisation actuelle. Il s'agit d'un phénomène inévitable irréversible qui devrait poursuivre sa croissance pendant au moins les 50 prochaines années. Il y a aujourd'hui dans le monde 215 millions d'émigrés internationaux – dont la moitié est composée des femmes, soit 3,1% de la population mondiale. On constate une augmentation de 40% du nombre d'émigrés par rapport à la décennie précédente (1). En 2009, les transferts monétaires mondiaux liés à la migration s'élevaient à 414 milliards US\$ avec plus de 75% transférés vers les pays en voie de développement. Les principales destinations de cette migration restent les pays les plus riches et les plus développés (OCDE, Amérique du Nord, pays du Golf, etc.) (2)

Les pays du Sud Euro-méditerranéen (S. E. M.) compteraient aujourd'hui 12,7 millions d'émigrés, définis comme des personnes nées dans un pays du SEM avec la nationalité de ce pays et résidents actuellement dans un autre pays, quelle que soit leur nationalité présente. Ces émigrés se répartissent entre 8,2 millions (64,7%) dans

l'union européenne, 2,7 millions (21,4%) dans les pays arabes (Golfe, Libye et autres pays du SEM) et 1,7 millions (13,7%) dans d'autres régions du monde (tableau 01).

Ces chiffres incluent les migrants résidant dans des pays qui établissent des statistiques migratoires, ainsi que des estimations des migrants non comptés dans ces statistiques : soit par ce qu'il s'agit de catégories difficiles à saisir (migrants temporaires et migrants irréguliers, principalement), soit parce qu'il s'agit de migrants dans des pays qui ne fournissent pas de statistiques de leur immigrés: les pays du Golfe (destination de nombreux migrants originaires d'Égypte et de Tunisie, notamment) ; les pays d'Afrique sub-saharienne (migrants originaires de Mauritanie, en particulier). (3)

Tableau 1 - Migrants originaires des pays SEM - Données les plus récentes en 2008 (stocks)

Région de résidence / Pays d'origine	Union Européenne		Pays arabes	Reste du monde	Total (Statistiques des pays d'origine)
	Statistiques des pays d'accueil	Statistiques des pays d'origine			
Algérie	811.826	1.118.674	72.887	23.491	1.215.052
Égypte	177.674	106.398	1.928.160	381.400	2.415.958
Israël	47.750	n.d.	n.d.		n.d.
Jordanie	20.531	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Liban	145.807	157.030	123.966	325.604	606.600
Libye	28.096	n.d.	n.d.		n.d.
Mauritanie	12.314	20.000	24.000	206.000	250.000
Maroc	2.102.534	2.837.654	281.631	173.314	3.292.599
Palestine	4.195	n.d.	n.d.		n.d.
Syrie	100.137	n.d.	n.d.		n.d.
Tunisie	365.003	846.803	142.655	28.715	1.018.173
Turquie	2.525.558	3.106.958	131.494	590.926	3.829.378
Total SEM	6.341.425	8.193.517	2.704.793	1.729.450	12.627.760

n.d : non disponible

Source - *Migrations méditerranéenne*, Rapport 2008-2009, CARIM, Octobre 2009, p. 8.

La poursuite de l'émigration des pays du SEM s'explique, d'un côté, par l'existence de diasporas bien établies qui exercent un effet d'appel dans les pays d'origine, notamment par le canal du regroupement familial. Elle s'explique aussi par la persistance de forts différentiels – non seulement économiques, mais aussi politiques – entre le Nord et le Sud de la Méditerranée et par l'aspiration croissante des jeunes à la mobilité et à l'expérience migratoire. Dans ce qui suit, nous exposerons les types de migrations les plus importants dans la région euro-méditerranéenne, à savoir l'émigration des jeunes, la fuite des cerveaux et l'émigration clandestine.

2. L'émigration des jeunes

Plusieurs enquêtes révèlent que la proportion de jeunes qui ont le désir ou l'intention d'émigrer est non seulement extrêmement élevée, mais aussi en croissance rapide dans les pays du SEM. En Palestine, une enquête menée en 2007 par le Bureau Central des Statistiques montre que le tiers des jeunes de 10-29 ans (45% des garçons et 18% des filles) pensent émigrer. Les raisons qu'ils donnent sont pour partie spécifiques à la Palestine (l'insécurité civile liée au conflit avec Israël), et, pour le reste, des raisons communes à tous les pays de la région : chômage, sous-emploi, inadéquation de l'offre d'emploi à la formation reçue, faible rétribution des compétences, absence de libertés et déficit de gouvernance. Les jeunes Palestiniens qui pensent émigrer envisagent désormais de partir dans un pays occidental (47%) plutôt que dans le Golfe (38%) où pourtant leurs réseaux sont plus denses. (4)

Les raisons pour lesquelles la jeunesse palestinienne aspire à l'émigration se retrouvent dans les autres pays du SEM, loin du conflit israélo-palestinien. En Algérie, une enquête déjà ancienne (2002), trouvait que 37% des jeunes de 15-29 ans avaient le désir d'émigrer (44% des jeunes hommes, 29% des jeunes femmes). (5) La Tunisie est le seul pays qui apporte sur la question des données collectées à différentes dates. Les enquêtes nationales auprès de la jeunesse, menées depuis 1996, donnent des résultats particulièrement significatifs (Tableau 2) : entre le milieu des années 1990 et celui des années 2000, la proportion de jeunes qui manifestent un désir d'émigrer est passé de moins d'un quart à plus des trois quarts (75,9%). Quels que soient le sexe, l'âge, l'éducation et la situation économique, c'est une large majorité des jeunes Tunisiens qui songent désormais à l'émigration. C'est selon toute vraisemblance un phénomène sans précédent. Entre le désir d'émigrer et sa réalisation, toutefois, il existe une distance que les enquêtes ne permettent pas d'estimer.

Tableau 2 - Désir d'émigration parmi la jeunesse de Tunisie 1996-2005
Proportion (%) de jeunes de 15-29 ans déclarant qu'ils ont l'intention d'émigrer

Caractéristiques individuelles	1996	2000	2005
Sexe			
Masculin	28,9	53,5	84,2
Féminin	13,6	36,9	66,0
Total	22,0	45,2	75,9
Situation économique			
Actif occupé	24,7	47,6	77,2
Chômeur	30,8	54,4	84,9
Elève	23,1	46,3	76,2
Etudiant	26,4	47,6	75,1
Fille au foyer	6,3	30,2	60,0
Total	22,0	45,2	75,9

Caractéristiques individuelles	1996	2000	2005
Age			
15 – 19	20,5	44,4	76,1
20 – 24	23,8	46,5	76,6
25 – 29	22,5	44,7	74,2
Total	22,0	45,2	75,9
Niveau d'éducation			
Analphabète	5,8	2,6	66,0
Primaire	19,3	44,9	77,0
Secondaire	25,6	48,5	77,2
Universitaire	24,3	45,9	73,0
Total	22,0	45,2	75,9

Source : Habib FOURATI, *Consultations de la jeunesse et désir d'émigrer chez les jeunes en Tunisie 1996–2005*, CARIM – AS, 2008, pp. 5-10.

3. La fuite des cerveaux

La question de la fuite des cerveaux, ou la migration des travailleurs les plus qualifiés, est l'une des plus polémiques. Il est évident que la migration de ces travailleurs hautement qualifiés pourrait conduire à une perte de capital humain pour les pays d'origine. De plus on pourrait avancer que ces travailleurs auraient contribué au développement de leur pays d'origine et augmenté la production par tête s'ils n'avaient pas émigré. De plus, l'investissement dans l'éducation de ces travailleurs peut être considéré comme une perte.

La fuite des cerveaux n'est pas une conséquence évidente des migrations, mais elle dépend fortement d'une combinaison de facteurs parmi lesquels on trouve les flux de transferts et le statut des marchés du travail dans les pays d'origine particulièrement celui des travailleurs hautement qualifiés.

De nombreuses études et modèles ont tenté d'évaluer l'effet net de la fuite des cerveaux sur les pays d'origine (6). Certaines études ont mis en évidence son impact négatif sur la productivité des facteurs totaux et donc sur la croissance des produits. D'autres ont constaté des gains nets de la fuite des cerveaux en termes d'incitations pour une meilleure éducation, si les investissements dans le pays d'origine sont canalisés dans cette direction. Il est évident qu'il n'y a pas de consensus compte tenu du nombre de variables et des aspects impliqués. Si l'on essaie d'envisager les avantages et inconvénients en termes de revenus et de dépenses seulement, l'effet est définitivement négatif net. Mathématiquement, si nous examinons les avantages nets de

la migration en comparant les résultats ou les revenus de la migration (ex. les transferts) aux dépenses induites par ce processus, ceci inclut la valeur de la sortie perdue (éventuelle) et les dépenses en capital humain (éducation et santé) faites dans les pays d'origine, le déficit est énorme.

Toutefois, selon certains observateurs, les avantages de la migration ne sont pas tous quantifiables et la fuite des cerveaux peut être un gain ou une perte en fonction de la manière dont les pays d'origine ou hôtes gèrent les processus de migration et le statut de leurs marchés du travail.

D'un point de vue Euro-méditerranéen, les migrants vers l'Europe et les pays de l'OCDE ont normalement des niveaux d'éducation plus élevés. Mais compte tenu des hauts niveaux de chômage chez les personnes compétentes dans ces pays, la probabilité qu'ils soient au chômage dans leur pays d'origine est plus élevée que dans les pays hôtes (les taux de chômage parmi les plus éduqués dans ces pays est élevé et peut atteindre 21% au Maroc et en Turquie, environ 16% en Egypte). (7)

La situation est différente dans les pays du Maghreb car la plupart des migrants deviennent des résidents permanents dans les pays de l'UE. Malgré le pourcentage relativement bas de migrants hautement qualifiés, il est troublant de constater que le ratio de ces migrants par rapport à ceux qui ont le même niveau d'éducation dans le pays d'origine est élevé, ce qui les rend vulnérables à la fuite des cerveaux. (8)

Le Liban présente également une proportion alarmante de migrants hautement qualifiés, comparés à ceux qui restent dans le pays d'origine. On pourrait dire par exemple que les flux de transferts des migrants libanais vers leur pays d'origine pourraient plus contribuer à son développement d'une manière qui pourrait compenser la perte de capital humain. Sur une note positive, la migration d'un nombre relativement élevé de personnes à haut niveau d'éducation pourrait être inversée avec les contributions de ces migrants au développement technologique de leurs économies.

Les retours sur l'éducation pourraient être beaucoup plus élevés à l'étranger que dans le pays d'origine et donc les perspectives de migration peuvent relever le retour attendu sur le capital humain et inciter les personnes à investir dans l'éducation dans le pays d'origine. Ceci est étayé par la forte hypothèse selon laquelle les travailleurs qualifiés sont plus susceptibles d'émigrer que les travailleurs non qualifiés. (9)

Pour résumer, lorsque l'on examine les PM dans leur ensemble, il n'existe pas de tendance ou règle spécifique sur la fuite des cerveaux, chaque pays doit être considéré individuellement sur la base des facteurs mentionnés ci-dessus. Il faut toutefois préciser que la migration des travailleurs hautement qualifiés pourrait apporter des externalités positives appelées "transferts sociaux" tels que : transferts de connaissance et de technologie, incitations à une meilleure éducation avec un plus grand espoir de migration. La "circulation des cerveaux" ou migration circulaire pourrait apporter des bénéfices aux deux côtés, tant que la protection sociale et les droits des migrants sont assurés. Ceci pourrait être une étape potentielle à considérer pour les migrants des PM.

En général, la composition des flux migratoires peut créer des distorsions sur les marchés du travail et des manques de capacités sectoriels. Dans le cas des PM, avec

l'abondance et la diversification de la main-d'œuvre, les flux d'émigration ne sont pas en eux-mêmes la cause de déséquilibres au niveau global (10), et ne semblent pas avoir un impact sur le niveau des salaires domestiques. Le principal problème pour les pays émetteurs réside ~~ici~~ dans la migration des diplômés, « l'exode des cerveaux ». Il s'agit d'une perte de capital humain, dont la région aurait pu bénéficier si elle avait pu offrir des emplois correspondant aux qualifications.

Ce brain drain se situe à un niveau élevé dans les pays méditerranéen. Alors que la part des migrants dans la population des PM est un point de pourcentage plus élevée que la moyenne mondiale, la part du brain drain dépasse la moyenne mondiale de 4 points (9% contre 5%) Ce chiffre est celui de l'ensemble des pays MENA mais donne une bonne estimation pour les PM dans la mesure où les migrants « brain drain » sont principalement issus de ces pays.

La plupart des PM sont touchés : le Liban subit le plus fort taux d'émigration des travailleurs qualifiés (se classant 27ème sur 195 pays dans une étude sur le brain drain) (11) ; les taux de migrants qualifiés s'élèvent à 59 et 56% pour l'Egypte et la Jordanie ; La Tunisie et le Maroc affichent également des taux de migration de personnes hautement qualifiées supérieurs à leur proportion dans la population totale.

Selon une enquête réalisée par un centre de recherche égyptien, le monde arabe perd chaque année 50% des médecins qu'il forme, 23% de ses ingénieurs et 15% de ses scientifiques. Sur l'ensemble des étudiants arabes à l'étranger, seulement 4,5% retournent chez eux.

4. La migration illégale

La migration illégale, dite clandestine ou irrégulière, décrit une gamme de phénomènes différents mettant en jeu des personnes qui entrent ou demeurent dans un pays dont elles ne sont pas citoyennes, en violation des lois nationales. «Elle inclut les migrants qui entrent ou restent dans un pays sans autorisation, ceux qui sont victimes de trafic ou de la traite des personnes, les requérants d'asile déboutés qui ne respectent pas un ordre d'expulsion, et les personnes qui contournent les contrôles de l'immigration par un mariage arrangé » (12).

Depuis quelques années, cette immigration, aux caractéristiques instables et souvent irrégulière, a fait son apparition dans les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée (SEM) et constitue un nouveau défi pour ces Etats. Bien que l'Europe (Union européenne) ait montré une attention croissante pour une partie de ces flux, les pays du SEM sont seuls pour gérer l'ensemble du phénomène. (13)

Trois catégories d'immigrants irréguliers peuvent être distinguées, dans les pays du SEM :

– *Les travailleurs migrants irréguliers* : Ces derniers sont attirés par des opportunités sur le marché du travail du pays d'accueil (généralement dans le secteur informel). Ils ne répondent pas à une demande formelle de travail et ne remplissent pas les conditions d'entrée, de séjour et d'emploi fixées par la loi. Pour ces raisons, ils sont considérés comme « indésirables » par le gouvernement du pays d'accueil.

– *Les réfugiés* : ils constituent la deuxième catégorie et la plus significative en termes numériques. La majeure partie de ces flux provient d'Irak, du Soudan, de Somalie et d'Erythrée et est accueillie en Syrie, Jordanie, Egypte et dans une moindre mesure au Liban. Le flux des réfugiés irakiens représente l'arrivée la plus massive de population dans les pays arabes, où leur sort reste incertain.

– *Les migrants de transit* : ils forment une nouvelle catégorie dans le lexique de la migration internationale. Ce sont des personnes en route pour l'Europe, l'Amérique du Nord ou les Pays du Golfe mais qui restent bloquées en chemin parce qu'elles ne parviennent pas à obtenir le visa nécessaire. Elles répondent à des facteurs d'appel du pays de destination qu'elles s'étaient fixé, mais non de celui où elles se trouvent. Dans leur pays d'accueil forcé, ces migrants sont perçus comme indésirables et traités en conséquence.

Tableau 3 - Types des migrations illégales dans le sud euro-méditerranéen

	Refugiés	Les travailleurs migrants	Migrants de transit	Colons
Algérie		-		
Egypte	-	-	-	
Israël	-	-		
Jordanie	-	-		
Liban	-	-		
Mauritanie			-	
Palestine	-	-		-
Syrie	-			
Tunisie		-		
Turquie	-		-	

Source - Shahira Samy, La migration irrégulière dans le sud est méditerranéen : Perspectives socioculturels, Note analytique synthétique 2008 /69, 2008, p. 4.

Un quatrième type de migration irrégulière est présenté dans le rapport national Palestinien « colons israéliens ». Il concerne une présence irrégulière en vue de vivre dans des colonies illégales en violant les principes de la loi internationale dans un territoire Palestinien occupé. (14)

Il importe de voir maintenant l'impact économique des migrations d'une façon générale, et dans la région d'étude d'une manière précise.

5. L'impact économique des migrations

Pour expliquer la décision de migrer des personnes (prises individuellement ou à l'intérieur d'un ménage), il n'y a pas une théorie unique, mais une multitude de théories qui tentent de rendre compte de l'évolution des circonstances de la migration au fil du

temps. Néanmoins, le concept de maximisation de l'utilité des migrants sur lequel se fonde la théorie néoclassique, se retrouve dans presque toutes les autres théories ou explications. La simplicité de ce concept et le modèle testable (à deux ou plusieurs pays) auquel il donne lieu, font de cette théorie néoclassique, l'une des plus utilisées pour expliquer la décision de migrer. Tout compte fait, l'explication à retenir dépendra toujours des circonstances particulières de chaque étude, lesquelles peuvent varier notamment avec le temps, le pays considéré et les conditions sociales et économiques du moment. (15)

L'impact de la migration sur le taux de croissance totale des pays de destination a fait l'objet de nombreuses discussions, mais il est difficile d'effectuer une mesure fiable. Les données et les complexités méthodologiques posent en effet problème, d'autant plus qu'il faut distinguer les effets directs des effets indirects et déterminer leur échelonnement dans le temps.

La théorie économique prévoit des gains totaux significatifs résultant des mouvements migratoires, tant pour les migrants que pour les pays de destination. C'est parce que la migration, comme le commerce international, permet aux personnes de se spécialiser et de tirer parti de leurs atouts relatifs. La plupart des avantages reviennent aux individus qui migrent, mais certains bénéficient aux résidents des pays de destination, ainsi qu'aux habitants des pays d'origine, grâce aux flux financiers ou autres. Des estimations fondées sur un modèle d'équilibre général de l'économie mondiale indiquent que les pays de destination capteraient environ un cinquième des bénéfices si le nombre de migrants augmentait de 5 % dans les pays développés, ce qui représenterait 190 milliards de dollars. (16)

Les mouvements migratoires peuvent stimuler l'emploi et les activités au niveau local, mais de tels effets risquent d'être spécifiques à chaque contexte. Les migrants ont également un impact sur le niveau et la composition de la demande des consommateurs, par exemple en matière de produits dits « nostalgiques » ou de biens et services disponibles localement à proximité du logement et du lieu de travail. (17)

Sur le plan économique, les migrations ont permis aux pays méditerranéens de bénéficier de sources de revenus et d'alléger les pressions sur le marché du travail local et de réduire le chômage, en particulier pour les jeunes diplômés.

Les transferts des migrants sont, en effet, l'une des sources de financement extérieur les plus importantes, supérieure aux IDE. Pour les PM, ils assurent même pour moitié l'équilibre du compte courant de la balance des paiements. Ils constituent une source de revenu, qui améliore la situation économique et le niveau de consommation de la famille dans le pays d'origine. Ces transferts peuvent également jouer un rôle direct dans la création d'emploi, lorsqu'ils sont utilisés comme investissements dans une activité professionnelle. Ce n'est toutefois pas le cas actuellement dans la plupart des PM où ces fonds sont le plus souvent destinés à la consommation ou à des investissements non directement productifs comme l'immobilier ou encore utilisés dans le secteur informel.

Malgré les nombreux éléments théoriques indiquant que la libre circulation permettrait des gains d'efficacité et un accroissement du revenu global 25 fois supérieur à celui obtenu par la libre circulation des marchandises et capitaux (18), les mouvements migratoires sont en but à des considérations d'ordre sociologique et politique qui ne peuvent être ignorées. De fait, malgré l'augmentation des flux migrants et une réorientation des flux des PM vers l'UE, les gains potentiels, dans un contexte euro-méditerranéen extrêmement sensible, ne peuvent s'envisager que dans un schéma d'actions coopératives concertées et progressives, destinées à optimiser les mouvements, afin que chacune des rives méditerranéennes puisse en tirer un avantage du point de vue du marché du travail.

C'est dire l'importance de la coordination des politiques migratoire dans la région euro-méditerranéenne.

6. Les politiques migratoires : une question de coordination

Bien que le sujet de la migration fût mentionné dans la Déclaration de Barcelone en 1995, dans les années suivantes, pendant longtemps il n'existait guère de programmes ou d'activités concernant la migration. C'est seulement en 2005, lors du dixième anniversaire du Partenariat euro-méditerranéen que le sujet de la migration est mis en avant et qu'un quatrième volet «migration, justice et sécurité» est ajouté aux trois volets existants: le Partenariat politique et sécuritaire, le Partenariat économique et financier ainsi que le Partenariat culturel et social. Le Programme de Travail du Sommet de Barcelone du 28 Novembre 2005 propose une coopération renforcée dans le domaine de la migration, mais aussi dans les domaines de l'intégration sociale, de la justice et de la sécurité ainsi qu'une approche globale et intégrée et une meilleure coopération pratique sur le plan régional. (19) Depuis lors, au cours des conférences Euromed des ministres des Affaires étrangères, (notamment à Tampere en novembre 2006 et à Lisbonne en novembre 2007), la migration est devenue un sujet de plus en plus présent.

En novembre 2007, à l'initiative de la Présidence portugaise de l'UE, la première conférence ministérielle euro-méditerranéenne sur la migration a eu lieu à Albufeira au Portugal. Au cours de cette conférence, trois sujets prioritaires sont définis: la migration légale, la migration et le développement ainsi que le combat contre la migration illégale. Dans le cadre du premier volet du Partenariat Euromed, différents programmes et projets, dans le domaine des politiques «justice, liberté et sécurité» et «migration», seront implémentés. Il s'agit notamment des programmes régionaux Euromed Justice I et II, Euromed Police I et II ainsi qu'Euromed Migration I et II. (20) Mais malgré ces conférences et ces programmes, on constate que le bilan du Partenariat euro-méditerranéen en matière de questions migratoires reste plutôt faible.

Ces PM ont adopté différentes politiques migratoires (tableau 03). Elles varient au niveau global de l'encouragement ('Augmenter') comme en Tunisie et Jordanie, au découragement ('Réduire') comme au Liban, Israël, en Palestine et en Syrie.

Tableau 3 - Nature des politiques migratoires des pays méditerranéen

PM	Politiques d'immigration		Intégration des non ressortissants	Politiques d'émigration	Encouragement au retour
	Niveau général	Travailleurs qualifiés		Niveau général	
Algérie	maintien	-	-	Pas d'intervention	oui
Egypte	Réduire	Maintien	Oui	Maintien	Oui
Maroc	Réduire	Maintien	Oui	Maintien	Oui
Tunisie	Pas d'intervention	Pas d'intervention	Non	Augmenter	Non
Israël	Augmenter	Maintien	Oui	Réduire	Oui
Jordanie	Réduire	Réduire	Non	Augmenter	Non
Liban	réduire	Pas d'intervention	Non	Réduire	Oui
Palestine	-	-	-	-	-
Syrie	Maintien	-	-	Réduire	-
Turquie	réduire	Réduire	Non	maintien	Non

Source : site d'internet (consulté le 01 /11/2011)
http://www.un.org/esa/population/publications/2006Migration_Chart/Migration2006.pdf

L'encouragement se fait généralement par la création d'agences spécialisées mises en place par plusieurs PM, comme l'Office National Algérien de la main-d'œuvre en Algérie (1962), l'office de la Formation Professionnelle à l'Etranger en Tunisie (1969) et le Ministry of Manpower and Emigration en Egypte (1996). Le rôle de telles agences est fondamental, dans la mesure où elles constituent un outil qui peut réduire l'asymétrie d'information qui conduit à des accords et des contrats imparfaits et une forte inadéquation de la qualité. Le migrant employé ne dispose pas d'assez d'informations sur les opportunités d'emplois disponibles hors de son pays d'origine en fonction de ses compétences et qualifications, ni sur les régulations en cours, ses droits et ses responsabilités. De façon similaire, l'employeur du pays de destination manque d'informations fiables sur les qualifications potentielles. Cette asymétrie est sans doute l'une des raisons principales de l'inadaptation entre l'offre de travail des PM et la demande émanant de l'Europe. Cela soulève la question de la mise en place d'outils statistiques dédiés. Un autre aspect essentiel à une meilleure gestion des flux relève de la question de la reconnaissance des diplômes et des qualifications destinée à assurer que les migrants utiliseront pleinement leurs compétences en adéquation avec les besoins de l'employeur, évitant les pertes en termes de revenus et de capacités. (21)

Quand, en 2008, l'Union pour la Méditerranée (UPM) est lancée, il est souligné dans la Déclaration du Sommet de Paris, que la migration fait partie des défis régionaux centraux. L'objectif de l'UPM est un partenariat multilatéral, avec une intégration régionale intensifiée. Les migrants jouent un rôle clé dans les processus d'une intégration régionale puisque ce sont eux qui la mettent en œuvre. Dans le cadre

de l'UPM, il est prévu de faciliter la circulation légale des personnes dans l'intérêt de toutes les parties concernées et de lutter contre les migrations clandestines. De fait, les mesures qui sont entreprises dans ce domaine, jusqu'à présent, se font avant tout dans des cadres bilatéraux (p.ex. Italie – Libye, France - Tunisie) et non pas dans le cadre de l'UPM. Parmi les projets phares de l'UPM, c'est surtout le projet des «autoroutes de la mer et des autoroutes terrestres» qui touche aux questions de la migration. Le développement et la modernisation de ces autoroutes augmenteront non seulement la libre circulation des marchandises mais aussi la mobilité des personnes. Dans ce contexte, la sûreté et la sécurité maritimes semblent les préoccupations prioritaires. (22)

Les organisations non gouvernementales (ONG), comme Amnesty International, accusent l'UE de poursuivre une politique de cloisonnement. Les demandeurs d'asile sont refoulés en Méditerranée; la possibilité de poser une demande d'asile en Europe est très réduite et les réfugiés ne sont pas assez protégés. Au lieu d'établir des lignes directrices contraignantes pour l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures (FRONTEX), la coopération avec les administrations anti-terrorisme est renforcée. Les ONG critiquent également la coopération de l'UE avec la Libye et la Mauritanie, car ces deux pays ne reconnaissent pas la Convention des Réfugiés de Genève. Et, ils exigent que les demandeurs d'asile soient traités d'une manière harmonisée et plus humaine. (23)

L'UE a besoin d'une politique migratoire sélective, basée sur des quotas, et accompagnée de programmes d'intégration et d'anti-discrimination. La sensibilisation des opinions publiques aux aspects positifs de la migration et l'image de l'Europe comme un continent d'immigration progressent lentement.

Conclusion

La question des immigrations dans le présent article révèle à quel point la région Méditerranéenne est loin d'être une zone homogène. Il existe de nombreuses disparités qui suivent le tracé de la frontière Nord-Sud. Il y a encore beaucoup à faire pour rapprocher les niveaux de vie, répondre au défi démographique et lever les obstacles institutionnels et politiques à la circulation des personnes.

Le Partenariat euro-méditerranéen comprenait depuis ses débuts des mesures directes et indirectes afin d'influencer l'immigration. Mais, il est apparu que l'influence du partenariat euro-méditerranéen sur la migration, a été jusqu'à présent modeste. L'incapacité ou le refus de développer une stratégie globale et commune, la variété complexe des intérêts des pays partenaires y sont pour beaucoup.

Une chose est sûre, la diminution des inégalités entre les deux rives de la méditerranée sera à même de conduire vers un paradigme de cohabitation.

Notes

1. <http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/TOPICS/0,,contentMDK:21924020~pagePK:5105988~piPK:360975~theSitePK:214971,00.html>.(consulté le 10/10/2011)
2. Le partenariat euro-méditerranéen à la croisée des chemins, Rapport du FEMISE, novembre 2010, p. 45.
3. Migrations méditerranéennes, Rapport 2008-2009, CARIM, Octobre 2009, p. 7.
4. Migrations méditerranéenne, Rapport 2008-2009, *op. cit.*, p. 3.
5. Nacer Eddine Hammouda, *Le désir de migration chez les jeunes algériens – analyse micro-économique*, CARIM-ASN, 2008.
6. Commander S. et al., The Brain Drain: Curse or Boon? A Survey of the Littérature, Séminaire sur le commerce international, Stockholm, May, 2002, pp. 24-25.
7. Le partenariat euro-méditerranéen à la croisée des chemins, *op. cit.*, p. 65.
8. 'The road not travelled: Education Reform in the Middle East And North Africa, MENA Development Report, World Bank, Washington, 2008.
9. Noland & Pack, Arab economies at a tipping point, 31 mars 2008, p. 66.
10. La Jordanie a connu un manque de main d'oeuvre non qualifiée dans le secteur agricole, qui a été compensé par des migrants venus des pays voisins comme l'Egypte.
11. Frédéric Docquier et Abdeslam Marfouk, *Measuring the international mobility of skilled workers (1990-2000)*, Release 1.0, p. 21.
12. Rapport de la Commission mondiale pour les migrations internationales, imprimé en Suisse par SPO-Kunding, 2005, p. 35.
13. Consortium pour la Recherche Appliquée sur les Migrations Internationales, CARIM, <http://www.carim.org/index.php?callContent=239>
14. Shahira Samy, *La migration irrégulière dans le sud est méditerranéen : Perspectives socioculturels*, Note analytique synthétique 2008 /69, 2008, p. 5.
15. Ayéko Appolinaire TOSSOU, Conséquences démographiques et économique des migrations internationales dans les pays développés et plus particulièrement en Amérique du nord : une revue de la littérature, juin 1998.
16. Rapport mondiale sur le développement humain, 2009, p. 95.
17. Rapport mondiale sur le développement humain, *op. cit.*, p. 96
18. Dani Rodrik, *Feseable globalisations, national bureau of economic research*, working Paper 9129, Cambridge, September 2002, p. 20.
19. Council of the European Union: Five Year Work Programme, 10th Anniversary Euro-Mediterranean Summit, Barcelona, 27 and 28 November 2005. 15074/05 (Presse 327), Bruxelles, 28.11.2005.
20. www.euromed-migration.eu (consulté le 04 /11/2011).
21. Le défi de l'emploi dans les pays méditerranéens, FEMISE, Novembre 2007, p. 31.
22. Isabel Schäfer, Politiques migratoires et identitaires de l'Union européenne (UE) dans l'espace euro-méditerranéen Humboldt-Universität zu Berlin Décembre 2010. http://www.projekte.hu-berlin.de/de/heyamat/heyamat-workingpaper/wp/wp1_schaefer21122010.pdf
23. Amnesty International Brüssel: Information de Presse sur la politique migratoire de l'UE, (consulté le 05/11/2001) http://www.amnesty.de/files/Amnesty_EU_Innen_und_Justizminister_Migration_30.11.pdf

Références bibliographiques

- Ayéko Appolinaire Tossou, Conséquences démographiques et économique des migrations internationales dans les pays développés et plus particulièrement en Amérique du nord : : *une revue de la littérature*. Université de Montréal, Immigration et Métropoles, Working Paper, 92 p. <https://www.erudit.org/revue/cqd/2002/v31/n1/000425ar.html>
- Commander S. et Al , *The Brain Drain: Curse or Boon? A Survey of the Littérature*, Séminaire sur le commerce international, Stockholm, May, 2002.
- Council of the European Union, *Five Year Work Programme, 10th Anniversary Euro-Mediterranean Summit*, Barcelona, 27 and 28 november 2005.
- Dani Rodrik, Feseable globalisations, national bureau of economic research, working Paper 9129, Cambridge, September 2002
- Frédéric Docquier et Abdeslam Marfouk, Measuring the international mobility of skilled workers (1990-2000).
- Isabel Schäfer , Politiques migratoires et identitaires de l'Union européenne (UE) dans l'espace euro-méditerranéen Humboldt-Universität zu Berlin Décembre 2010.
- Le défi de l'emploi dans les pays méditerranéens, FEMISE, novembre 2007.
- Le partenariat euro-méditerranéen à la croisée des chemins, Rapport du FEMISE, novembre 2010.
- Migrations méditerranéenne, Rapport 2008-2009, CARIM, Octobre 2009.
- Nacer Eddine Hammouda, Le désir de migration chez les jeunes algériens – analyse micro-économique -, CARIM- ASN, 2008.
- Noland & Pack, Arab economies at a tipping point, 31 mars 2008.
- Isabel Schäfer , Politiques migratoires et identitaires de l'Union européenne (UE) dans l'espace euro-méditerranéen Humboldt-Universität zu Berlin Décembre 2010.
- Rapport de la Commission mondiale pour les migrations internationales, Imprimé en Suisse par SPO-Kunding , 2005.
- Rapport mondiale sur le développement humain, 2009.
- Shahira Samy, La migration irrégulière dans le sud est méditerranéen : Perspectives socioculturels, note analytique synthétique 2008 /69, 2008.
- The road not travelled: Education Reform in the Middle East And North Africa, MENA Development Report.,World Bank, Washington, 2008.

Sitographie

1. <http://www.carim.org/>
2. <http://web.worldbank.org/>
3. <http://www.un.org/>
4. <http://www.euromed-migration.eu>